



Assemblée générale

UN 11027/P  
OCT 1 1990  
UNISA

PROVISOIRE

A/45/PV.4

29 septembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 4e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 24 septembre 1990, à 10 heures

Président : M. de MARCO (Malte)  
puis : M. THOMPSON (Fidji)  
(Vice-Président)

Allocution de M. Fernando Collor, Président de la République fédérative du Brésil

Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République française

Débat général [9]

Déclarations de :

M. Hannibalsson (Islande)  
Mme de St. Jorre (Seychelles)  
M. Skubiszewski (Pologne)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 15.

ALLOCATION DE M. FERNANDO COLLOR, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République fédérative du Brésil.

M. Fernando Collor, Président de la République fédérative du Brésil, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République fédérative du Brésil, M. Fernando Collor, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

Le Président COLLOR (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes félicitations à l'occasion de votre élection. Vos talents vous permettront de guider nos travaux avec équité et efficacité.

Je voudrais également adresser à votre prédécesseur l'expression de notre appréciation à l'égard des tâches importantes qu'il a accomplies.

Permettez-moi aussi d'assurer le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, que le Brésil a suivi et soutient l'activité diplomatique qu'il a entreprise dans l'exercice de ses fonctions. Nous reconnaissons en lui un Secrétaire général dynamique, attaché aux nobles idéaux des Nations Unies.

Il y a quelques jours, le Liechtenstein a été admis en qualité de nouvel Etat Membre. Au nom du Brésil, je souhaite la bienvenue au Liechtenstein et lui présente tous nos vœux de succès aux Nations Unies.

Je prends la parole devant l'Assemblée générale pour la première fois. Je note avec émotion que le débat général s'ouvre au moment précis où de multiples et profonds changements au Brésil et dans le monde aboutissent à une révision des concepts et des erreurs de conception qui, depuis des décennies, asphyxient la communauté des nations. Je voudrais soumettre à l'Assemblée les vues du peuple du Brésil et de son nouveau gouvernement en ce qui concerne les perspectives de paix, de liberté et de progrès dans le monde, ainsi que le rôle que doit jouer cette organisation dans les années à venir.

Je suis convaincu que l'aube de la nouvelle ère que nous nous efforçons de créer prendra certainement naissance dans cette enceinte privilégiée de réflexion et d'analyse. L'éclat de cette aube dépendra de nos efforts individuels et collectifs en faveur de la paix mondiale, de la prospérité des nations et d'une solidarité croissante entre les peuples du monde.

Le Président Collor

Au cours des 12 derniers mois, un certain nombre d'événements ont transformé la perspective des relations internationales, spécialement au niveau Est-Ouest. Des peuples qui avaient été soumis à des régimes totalitaires ont choisi résolument et définitivement de suivre la voie de la démocratie. La fin de la guerre froide a représenté la liquidation d'un héritage amer de déception, d'affrontement et de risque pour la survie même de l'humanité. Le relâchement des tensions internationales a mis en relief la compréhension de notre destinée commune, en soulignant la nature globale des relations entre les peuples et entre l'humanité et l'environnement.

Des tendances nouvelles et prometteuses nous ont presque conduits à l'euphorie et à la suffisance. Mais la vulnérabilité de l'ordre international, l'effet déstabilisateur de certaines crises régionales et la gravité des problèmes économiques justifient la prudence et la réserve.

La crise dont le Koweït a été victime représente une menace inattendue et grave à la paix collective. Le Gouvernement brésilien estime essentiel que les résolutions obligatoires adoptées par le Conseil de sécurité soient immédiatement respectées.

Ces résolutions ont été adoptées pour satisfaire la demande de l'opinion publique internationale. Leur base juridique se trouve dans la Charte. Toutes les parties intéressées doivent donc les respecter, non comme un signe de faiblesse mais comme une obligation juridique et politique inéluctable. Cela semble être le seul moyen juste et pacifique de restaurer la tranquillité dans la région et dans le monde. Nous croyons pour notre part que tous les Etats sont profondément attachés à la paix et à l'utilisation souple et efficace de moyens diplomatiques pour éviter le conflit.

En se conformant immédiatement et complètement à ces résolutions, les Etats Membres ont à leur tour indiqué sans équivoque qu'une violation de l'ordre juridique international est intolérable à une époque où même les armes classiques ont une force de destruction terrifiante et où l'économie internationale présente un réseau d'intérêts complémentaires. Ils ont également exprimé leur ferme appui aux efforts de l'Organisation des Nations Unies dans la région dans son ensemble, là où tant de peuples qui méritent comme tous les autres la paix, la sécurité et la prospérité souffrent de crises depuis si longtemps. Le Brésil s'inquiète

Le Président Collor

particulièrement du sort du peuple libanais qui souffre depuis si longtemps, déchiré par un conflit interne et contrecarré dans sa capacité souveraine de décider de son propre destin par la présence de troupes étrangères.

Je réaffirme la détermination de mon gouvernement de respecter pleinement la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité dans sa juridiction nationale.

Les décisions du Conseil affectent les intérêts économiques des Etats Membres de façon très différente, et le Brésil, qui, comme on le sait généralement, était aux prises avec des difficultés avant la crise, fait partie des pays n'appartenant pas à la région qui ont été très sévèrement atteints.

Nous sommes très sensibles aux tendances plus positives de l'histoire contemporaine, le Brésil subit un processus de transformation profonde qui l'engage de façon irréversible sur la voie de la démocratie totale, de la libéralisation économique et de la justice sociale. Elu par mes concitoyens à la suite des élections les plus libres de notre histoire, j'ai pris des responsabilités personnelles et politiques cruciales envers 150 millions de Brésiliens. Le mandat qui m'a été conféré par le peuple consiste à promouvoir une modernisation rapide et une intégration complète du pays dans l'économie mondiale afin de rendre le pays plus compétitif et de permettre à son peuple d'atteindre les niveaux de bien-être auxquels ses talents et son travail assidu leur donnent le droit.

Je suis profondément attaché à restaurer à la fois l'Etat et la société, à garantir pleinement le fonctionnement des institutions démocratiques, à restructurer et à revitaliser l'économie, à contrôler l'inflation, à libérer les forces créatives du secteur privé, à combattre la misère qui tourmente encore une partie de mon peuple.

Il est également de mon devoir de protéger les secteurs les plus vulnérables de la société. Cela explique pourquoi j'ai donné la plus haute priorité aux enfants et aux jeunes. Les enfants, cela a été dit et répété, incarnent l'avenir, et cela est particulièrement vrai dans un pays comme le Brésil, qui a une population composée en majorité de jeunes, qui recherchent avec impatience la modernisation.

Nous savons que notre pays se heurte à des problèmes dramatiques à cet égard. Nous ne cachons pas ces problèmes et nous ne cachons pas notre intention de les résoudre. Les initiatives d'ensemble lancées en faveur des enfants montrent combien nous sommes sérieusement désireux de transformer le potentiel du Brésil en une réalité durable.

Le Président Collor

Je me félicite donc avec enthousiasme de l'initiative de la convocation du Sommet mondial de l'enfance, auquel le Brésil s'associe et auquel j'ai l'intention de participer personnellement de façon intensive et constructive.

A la suite de changements importants en cours, un pessimisme profond s'évanouit et des points de vue opposés sont en voie de réconciliation. L'autoritarisme est condamné. Des attitudes politiques et psychologiques fondées sur des progrès constants dans la voie de la liberté, de la démocratie et de l'amélioration du dialogue entre les nations s'affirment.

Actuellement aucun gouvernement ne peut éviter le débat sur les perspectives d'un ordre mondial futur ou en être exclu. En Amérique latine, nous sommes parvenus, non sans difficultés, à un stade avancé d'évolution démocratique et de respect des droits de l'homme, qui constituent pour nous une source de fierté et d'encouragement renouvelé.

Dans notre région comme dans d'autres, les hommes, les femmes et surtout les jeunes font preuve d'une énergie et d'espoirs nouveaux. Une fois encore, l'Amérique latine s'est révélée digne des rêves d'émancipation de ses peuples et elle est réconciliée avec sa vocation véritablement démocratique.

Le Président Collor

En Afrique, les vestiges du passé colonial sont en train de s'écrouler tandis que le dernier bastion de ségrégation et de racisme bat enfin en retraite. Avec mes compatriotes brésiliens, je salue l'indépendance de la Namibie, processus que mon pays a toujours appuyé, et je souhaite au nouvel Etat la réalisation de son énorme potentiel. Je me félicite également de la libération de Nelson Mandela, qui a été accueillie avec enthousiasme au Brésil, et je lui souhaite tout le succès possible dans sa lutte courageuse.

L'ordre du jour de la communauté internationale a pris une ampleur mondiale. Les Nations Unies doivent établir un nouveau cadre pour la paix et la prospérité. Il n'est plus possible de voir le monde chroniquement divisé en moitiés qui s'opposent. Ni l'idéologie, ni la misère ne doivent pouvoir séparer les êtres humains.

La tendance à la globalisation s'observe aux quatre coins du monde : à l'est comme à l'ouest, au nord comme au sud. Le désir de liberté, de dignité et de conditions de vie meilleures ne connaît pas de frontières. Il ne faut pas laisser passer les nouvelles occasions, sinon nous courrons le risque de remplacer l'affrontement périmé Est-Ouest par l'aggravation de la crise Nord-Sud et d'y ajouter de nouvelles erreurs qui peuvent mettre en danger l'avenir de la société internationale.

Le Gouvernement brésilien est disposé à discuter le schéma de base d'une nouvelle structure internationale susceptible d'assurer la paix et de promouvoir la coopération. Il ne suffirait pas de préserver simplement les arrangements politiques et économiques mondiaux actuels et encore moins de répéter le passé, récent ou lointain. Le concept totalement dépassé de puissance - définie comme la capacité de détruire et l'expression d'une hégémonie économique - doit être enfin abandonné. Il est nécessaire d'en démanteler l'appareil. Ainsi, tout d'abord, les alliances militaires doivent subir une transformation profonde, afin de refléter le monde convergent et interdépendant dans lequel nous vivons aujourd'hui. Deuxièmement, les négociations de désarmement partielles doivent être élargies et devenir générales et globales, surtout dans le domaine des armes nucléaires et chimiques, pour répondre aux attentes de la communauté internationale. Enfin, les tensions régionales doivent être traitées en profondeur sur le plan diplomatique et politique afin de les éliminer en tant que foyers d'instabilité mondiale.

Le Président Collor

Avant tout, il est impératif de définir un nouveau concept de puissance mondiale qui soit une capacité révolutionnaire d'invention, de production et de construction profitable à toutes les nations et à tous les peuples.

La paix a de multiples facettes et devrait traduire sur le plan international les tendances vers la démocratie, la participation et la représentation. La démocratisation de l'ordre mondial est une condition préalable à une paix qui soit à la fois juste et équilibrée, libre de toute menace. La paix doit signifier davantage que l'abolition des conflits, des menaces et de l'hégémonie des plus développés ou des plus puissants. Ainsi, les grandes institutions internationales doivent refléter les nouvelles réalités et être capables de s'adapter à la multiplication rapide et fructueuse des contacts entre Etats et à la formation de groupements multiples.

Ce concept général de la paix est illustré par le nouveau rythme du processus de dialogue et d'intégration en Amérique du Sud. De jour en jour, la compréhension à l'intérieur des groupes des nations d'Amazonie, des Andes et du Cône sud gagne en substance. Parmi ces efforts, on relève la détermination particulièrement remarquable dont font preuve les Gouvernements argentin et brésilien qui ont décidé de créer un marché commun avant décembre 1994. Le processus d'intégration en cours dans le Cône sud comprend, outre le Brésil et l'Argentine, les pays frères du Paraguay, de l'Uruguay et du Chili.

En Amérique latine, une initiative de pointe en matière de coordination diplomatique, le Groupe de Rio, s'affermi et a maintenant atteint sa maturité politique. Notre région est ainsi à même d'entamer un dialogue avec les pays centres de l'économie mondiale - les Etats-Unis, l'Europe de l'Ouest et le Japon - afin d'explorer de nouvelles possibilités d'échanges et de coopération économiques. A cet égard, l'initiative économique lancée récemment par le Gouvernement américain a été accueillie positivement par de nombreux pays latino-américains et elle se développera certainement au cours des mois à venir.

Dans l'Atlantique Sud, la zone de paix et de coopération établie par une résolution de l'Assemblée générale prend de l'importance et, avec le relâchement des tensions internationales, elle portera sur de nouveaux éléments d'intérêt mondial, tels que la protection et la préservation du milieu marin. Dans ce domaine, notre zone de paix et de coopération peut jouer un rôle novateur sur le plan mondial à condition de pouvoir disposer d'un soutien financier et technologique plus sûr.

Le Président Collor

Le Brésil a ratifié le Traité de Tlatelolco et il a réaffirmé dans les instances internationales qu'il respectait les objectifs de ce traité et ceux d'accords internationaux connexes. Récemment, le Brésil et l'Argentine ont annoncé publiquement qu'un échange de vues intensif avait lieu entre les parties intéressées à propos de la mise en oeuvre du Traité de Tlatelolco. Cette initiative novatrice de l'Amérique latine dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires a précédé tous les autres efforts, qu'ils soient de portée régionale ou universelle, visant à atteindre cet objectif. Je crois, cependant, que l'heure est venue d'aller plus loin. Le Brésil rejette aujourd'hui l'idée de toute expérience qui pourrait porter sur des explosions nucléaires, même à des fins pacifiques. Nous sommes persuadés que d'autres nations envisageront la possibilité de suivre notre exemple.

Tous les changements qui visent à consolider la liberté et la démocratie, à renforcer la paix et la sécurité internationales, à éliminer les anciens mythes et à concilier l'efficacité avec la justice intéressent le Brésil. Cependant il n'y a pas lieu de se réjouir de tous les nouveaux événements qui se déroulent sur la scène internationale. Les structures du pouvoir n'ont pas encore fondamentalement changé. En fait, l'on peut même craindre un renforcement de la stratification internationale, tant économique que politique, qui pourrait s'accompagner d'une discrimination partisane gênant l'accès à la connaissance scientifique et technologique.

Le Président Collor

Les efforts de désarmement en sont encore à leurs balbutiements et, à cet égard, l'action diplomatique n'a jamais été aussi éloignée des instances multilatérales. Les incidents militaires qui surviennent dans différentes régions du monde prouvent que de nombreux problèmes de sécurité régionale n'ont pas encore été traités. Des flambées racistes et xénophobes surgissent malheureusement de façon récurrente dans certains milieux.

Néanmoins, nous n'avons pas renoncé à notre optimisme. On ne réécrira pas l'histoire. Nous estimons que, face aux défis mondiaux de la vie moderne, l'humanité cheminera, en dépit des difficultés et des obstacles actuels, vers de nouvelles formes pacifiques et productives de coexistence. La structure globale sera propice à de nouveaux progrès dans la poursuite du bonheur humain. Nous ne sommes pas condamnés à faire l'objet des menaces jumelées que constituent la violence et l'affrontement politique.

L'ordre du jour annoncé est prometteur, puisqu'il inclut non seulement la relance du développement économique et de la coopération internationale mais également le respect de tous les droits de l'homme, politiques, économiques et sociaux, ainsi que les efforts concertés destinés à protéger l'environnement, à l'échelle mondiale, et la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants. A mesure que se dissipent les tensions Est-Ouest, l'établissement de nouvelles directives en matière d'ordre économique international s'impose avec une vigueur renouvelée.

Les pratiques et mécanismes pervers de protectionnisme et de commerce géré persistent dans ce domaine. Les ouvertures partiales de ce genre qui peuvent se produire sont basées sur le strict respect du principe de réciprocité, au détriment des économies plus fragiles. Il est troublant que les efforts déployés pour libéraliser l'économie et le commerce soient contrecarrés par la vague néo-protectionniste actuelle. Au moment où il ouvre son économie au monde dans l'espoir qu'une économie mondiale ouverte sera instaurée, le Brésil participe à l'Uruguay Round qui se déroule actuellement car il est convaincu que ces négociations menées dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) permettront de corriger les désordres persistants et l'atrophie dont est frappé actuellement le commerce international.

Le Président Collor

Le recours aux subventions à l'exportation et à d'autres mesures nationales de soutien de la part des pays développés a atteint des proportions telles qu'il porte gravement préjudice aux pays en développement qui, dans le cas contraire, seraient en mesure d'accroître l'offre mondiale de produits agricoles ou agro-industriels. Il est déplorable que l'arsenal protectionniste actuellement utilisé par le monde développé entrave l'augmentation de la production alimentaire mondiale, alors qu'une grande partie de l'humanité continue de souffrir de la famine.

Nous espérons vivement que l'on parviendra à des résultats équilibrés dans tous les domaines négociés actuellement dans le cadre de l'Uruguay Round qui seront à même de renforcer le multilatéralisme et de contrecarrer les tendances à la restriction. Nous ne voulons pas d'un gel des inégalités Nord-Sud ni d'un étouffement persistant de la libre concurrence par des moyens artificiels.

Dans le contexte des difficultés économiques bien connues auxquelles se heurtent les grandes puissances économiques, à la fois sur le plan national et dans leurs relations entre elles, il est à craindre que les méga-blocs ne s'inspirent pas des intérêts mondiaux, de la logique d'ouverture économique et de la notion d'intérêt général. Il est à craindre, en effet, qu'ils ne dégénèrent en de véritables "forteresses commerciales". Deux défis couplés viennent renforcer cette perspective. Le premier concerne l'absorption ordonnée des pays d'Europe de l'Est dans le marché mondial de façon telle que ce développement positif d'une portée considérable ne trouble pas le commerce traditionnel ni les flux d'investissements Nord-Sud et n'ajoute pas aux troubles des pays en développement dont les économies se trouvent déjà dans une situation précaire. Le deuxième défi découle de la persistance de l'inégalité économique flagrante entre les pays, un fait qui constitue en soi l'un des obstacles majeurs au plein développement des forces économiques et sociales à l'échelle mondiale. La question du développement économique et de la coopération internationale doit être placée en tête de l'ordre du jour multilatéral.

Au Brésil, le programme d'ensemble cohérent de réformes sociales et économiques en cours d'élaboration nécessite, pour être rapidement mis en application, une prompt allocation de fonds de l'étranger à des conditions favorables et mutuellement bénéfiques. Les mesures de ce type qui ont été adoptées

Le Président Collor

sont déjà en train d'inverser une situation économique dont les perspectives étaient alarmantes, et d'ouvrir la voie à un prompt rétablissement de la coopération internationale avec notre pays, le Brésil.

Nous sommes persuadés que cet effort sera accueilli de façon positive par nos partenaires les plus influents dans le monde développé. Nous tenons à tirer le meilleur parti du moment présent, où le nouveau remplace l'ancien de multiples façons. Le Brésil tient à jouer pleinement son rôle dans la conception d'un cadre global de paix et de coopération.

A cet égard, par l'adoption de la Déclaration sur la coopération économique internationale au mois de mai dernier, l'Assemblée a reconnu, par la voix unanime de ses Etats membres, que la relance économique des pays en développement constitue le plus grand défi de la décennie.

Le Brésil a le souci de rechercher l'efficacité économique et souhaite que les économies de tous les pays en développement deviennent productives. Cet objectif peut être atteint si on organise mieux l'économie mondiale. Il s'agit là d'une responsabilité partagée par tous les pays. La persistance de la faim, le manque d'aménagements minimums et les graves revers économiques que connaissent de nombreuses régions affectent en fin de compte la communauté mondiale tout entière sous la forme de dégradation de l'environnement, de violations systématiques des droits de l'homme, de production et de trafic illégal de stupéfiants. Toutes les sociétés sont par conséquent désastreusement atteintes dans leur conscience et leur manière de vivre.

Bien que cette dernière décennie ait été propice aux libertés publiques et au pluralisme politique, elle a été par ailleurs caractérisée par la cruauté et la parcimonie dans le domaine du développement économique et social. Cependant, le développement est crucial pour le renforcement des institutions démocratiques. Les efforts titaniques déployés par de nombreuses populations dans le monde en développement ont été anéantis par le transfert continu à l'étranger d'énormes capitaux essentiels à la croissance et à l'investissement économiques.

Il est urgent et prioritaire de trouver une solution permanente aux problèmes de la dette étrangère pour l'avenir des pays en développement et, notamment, de l'Amérique latine. La relance économique de nos populations est un impératif inéluctable qui ne saurait être sacrifié et qui ne sera pas sacrifié. La stabilité économique et les initiatives de modernisation dans les pays en développement,

Le Président Collor

notamment leur pleine intégration dans l'économie mondiale, seraient menacées si le problème de la dette étrangère devait conserver ses caractéristiques actuelles. Il semble indispensable qu'un dialogue sérieux, franc et créatif aboutisse à des solutions au niveau international qui permettent de relancer le processus de croissance économique et le développement de nos peuples.

Le Président Collor

La deuxième grande question inscrite au nouvel ordre du jour international concerne l'environnement.

Je voudrais, de cette tribune, inviter le monde à venir au Brésil en 1992 à l'occasion de la tenue de la grande Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la réunion internationale peut-être la plus importante du siècle en raison de la question qui y sera traitée, d'un intérêt vital pour l'humanité, ainsi que du nombre attendu de participants, y compris au niveau non gouvernemental. J'invite tous les chefs d'Etat et de gouvernement à assister à cet événement. Le Brésil vous accueille à bras ouverts.

Cette réunion permettra de cerner plus précisément la préoccupation générale que suscite l'environnement et de conclure également des accords sur la base du partage des responsabilités par tous les acteurs internationaux. A cette fin, il incombe aux gouvernements d'assumer leurs responsabilités et de revoir leurs objectifs. Le Brésil est prêt à jouer le rôle qui lui revient - qu'il joue déjà d'ailleurs - et est persuadé que les autres pays feront de même.

Nous nous attaquons énergiquement aux problèmes de l'environnement qui se posent au Brésil. En dépit de sérieuses difficultés économiques, de graves problèmes sociaux et de l'immensité de notre territoire, le Gouvernement et le peuple brésiliens font d'ores et déjà des efforts dans le domaine de l'environnement qui ne le cèdent en rien à ceux des autres pays. Alors que le contrôle de l'environnement prend de plus en plus d'ampleur au Brésil, nous procédons à la mise en place d'un système d'établissement de zones dans le pays, notamment dans l'Amazonie, afin de délimiter scientifiquement les grandes régions qui doivent être entièrement préservées, ainsi que celles qui contribueront à assurer le développement économique à différents niveaux, dans le cadre d'une discipline rigoureuse.

Comme tous les autres pays en développement, il faut que le Brésil puisse accéder plus facilement aux techniques écologiquement sûres qui lui permettront d'éliminer les dommages causés à l'environnement. Ces techniques doivent être utilisées au profit de tous les pays. La nécessité s'impose de toute urgence d'établir des conditions financières au niveau international qui permettront l'application de ces techniques de façon compétitive.

Le Président Collor

Les pays qui, historiquement, ont contribué le plus à la pollution de l'environnement assument la plus grande part de responsabilité à cet égard. En facilitant l'accès aux techniques et aux ressources nécessaires, ces pays joueront un rôle crucial en renversant la situation calamiteuse de l'écologie dont la génération actuelle a injustement hérité et en offrant des solutions appropriées. Les avantages qu'elles offriront ne devraient être ni monopolisés ni réservés à certains, mais devraient être répartis aussi largement que possible. Dans un but d'équité, nous envisageons que les pays les plus développés affecteront des ressources accrues à la solution des problèmes écologiques, ce qui ne doit pas, même indirectement, élargir le fossé entre pays riches et pauvres. Une plus grande solidarité internationale doit se manifester en matière d'utilisation de techniques modernes et peu coûteuses.

Sachant que l'accès aux techniques ainsi que la mise au point et l'utilisation de ces techniques est le nouveau modèle économique à suivre, le Brésil ne peut que se déclarer très préoccupé par les obstacles au libre-échange qui subsistent dans un domaine aussi décisif.

Ce qui est en jeu n'est rien moins que nos chances d'intégration dans la dynamique de l'économie mondiale. Les pays qui sont au deuxième plan dans le domaine de la technique le seront également dans la nouvelle division internationale du travail découlant du développement des techniques. Les barrières internationales sont à l'image des sinistres politiques qui écartent virtuellement les pays des récents progrès de l'industrialisation.

Les préoccupations du Brésil sont compréhensibles non seulement du fait de sa capacité technique - l'une des plus avancées dans le monde en développement -, mais aussi parce que nous vivons dans une société normalement démocratique, dotée d'institutions qui fonctionnent réellement et d'un gouvernement indéfectiblement respectueux de la primauté du droit et de ses engagements internationaux.

Je ne peux manquer de parler de l'importance accrue que revêt la question des droits de l'homme inscrite à notre ordre du jour commun. Etant donné que les idéaux démocratiques gagnent actuellement de plus en plus d'adeptes, l'examen de cette question au niveau international aura une portée plus étendue et un impact plus marqué.

Le Président Collor

Le Brésil appuie fermement cette tendance. Nous sommes en fait convaincus que le monde est sur le point de faire un grand pas en avant dans ce domaine. Les atteintes aux droits de l'homme doivent être dénoncées et combattues avec la même vigueur où qu'elles se produisent. Une de mes préoccupations essentielles dans ce domaine est de préserver la vie et les coutumes des communautés indigènes du Brésil. A cette fin, mon gouvernement a pris des mesures draconiennes au cours des six premiers mois de son mandat, car il entend respecter pleinement et protéger inflexiblement les droits des Indiens du Brésil. Il reste encore beaucoup à faire, mais cela sera fait.

Par ses efforts, la communauté internationale peut apporter une contribution précieuse à l'établissement, à l'échelle mondiale, de conditions propres à garantir le respect des droits de l'homme au sens le plus large. Il appartient aujourd'hui à tous les pays d'assumer de nouvelles obligations : il faut en effet qu'ils garantissent une plus grande liberté individuelle de mouvement à travers les frontières, éliminent tous les vestiges de discrimination et protègent les droits des étrangers. Il faut s'attacher de plus en plus à appréhender les droits de l'homme dans leur intégralité, sans faire de distinction artificielle ou spécieuse quant aux différentes modalités dont ils font l'objet.

Chaque élément de la nouvelle texture mondiale fait prévoir que l'Organisation des Nations Unies ira croissant. On peut déjà prévoir que des changements institutionnels importants se produiront dans cette organisation, même avant son cinquantième anniversaire, afin de traduire en termes de diplomatie multilatérale les réalités internationales qui se font jour dans le monde entier.

Le monde ne s'est pas arrêté en 1945, et une nouvelle phase s'est ouverte dans l'histoire depuis ces 12 derniers mois. L'Organisation des Nations Unies, en particulier, atteste d'une activité diplomatique accrue. Cependant, le fait que les membres permanents du Conseil de sécurité ont de nouveau tendance à agir en bloc dans certains cas ne semble pas, en soi, suffire pour nous acheminer vers une redéfinition institutionnelle de l'Organisation et du Conseil lui-même.

Le Président Collor

Les Nations Unies, en tant que principale sinon unique instance de portée universelle capable de relever les défis contemporains, seront obligées de revenir aux desseins politiques originels de la Charte, qui ont si souvent été mal interprétés, même à une époque récente. Ces desseins ont établi un équilibre net entre les prérogatives des membres permanents du Conseil de sécurité et la préservation de l'égalité souveraine des Etats membres laquelle est un principe fondamental qui doit être respecté comme faisant partie du processus de négociations dans tous les organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité.

Le nouveau multilatéralisme doit être réellement novateur et fidèle au principe de la représentation équitable, sous peine de devenir une formule vide ou de servir d'écran à une crise politique encore plus grave. Les événements des dernières semaines ont illustré clairement, directement et spectaculairement le système des relations internationales, mais ils ont aussi mis en évidence son instabilité et sa vulnérabilité. Jamais auparavant la politique et la diplomatie ont été aussi nécessaires sur la scène multilatérale.

Alors que nous créons de nouvelles structures politiques et économiques, nous devons inclure dans notre recherche d'efficacité des demandes de plus en plus nombreuses concernant la justice et la participation à l'ordre international. Notre tâche commune ici, en fin de compte, est de rechercher une modernité applicable à toutes les nations et qui présente pour nous tous un visage humain. Nous souhaitons tous, en notre âme et conscience, un monde de paix, de coopération, de prospérité, de justice, un monde reposant sur les principes fondamentaux du droit international, un monde à l'horizon duquel se profile l'avenir meilleur que nos peuples souhaitent si ardemment, qu'ils méritent tous et qu'ils obtiendront assurément.

Que Dieu nous vienne en aide.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République fédérative du Brésil de sa déclaration.

M. Fernando Collor, Président de la République fédérative du Brésil, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

## ALLOCATION DE M. FRANCOIS MITTERRAND, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Le PRESIDENT : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. François Mitterrand, Président de la République française.

M. François Mitterrand, Président de la République française, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter à S. E. M. François Mitterrand, Président de la République française, la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président MITTERRAND : J'interviens pour la troisième fois devant votre assemblée, et j'en ressens l'honneur, croyez-moi, pour mon pays et pour moi-même.

Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir été choisi pour diriger les débats d'une organisation qui, jamais peut-être depuis sa création, n'a exercé d'aussi lourdes responsabilités. Et je salue le pays que vous représentez.

Je me tourne enfin vers vous, Monsieur le Secrétaire général Pérez de Cuéllar, pour vous remercier du talent, de la force de conviction, de l'activité que vous avez inlassablement consacrés aux Nations Unies et qui ont tant contribué à leur renouveau.

Il y a deux ans, j'évoquais à cette tribune l'espérance de la liberté. Que de chemin parcouru depuis lors! Dans de nombreux pays, sur tous les continents, la démocratie l'emporte là où bien souvent l'on pouvait la croire pour longtemps exilée. Les frontières ne bornent plus sa force contagieuse.

Songez aux événements qui ont bouleversé l'Europe et, au-delà, le monde, en 1989, à ces mouvements populaires venus des profondeurs qui, à l'instar de ce qu'a accompli la Révolution française, voici maintenant 200 ans, ont eu raison de tout : des structures, des systèmes, des habitudes de penser et d'agir, des pouvoirs et des peurs pour le seul, l'irrésistible besoin de vivre autrement, en accord avec les exigences de l'esprit.

Lorsque sont tombés les murs qui séparaient les peuples, murs construits dans l'idée folle que l'ordre qu'ils abritaient échapperait à jamais au grand vent de l'espace, du rêve et de l'idée, je me souviens d'avoir dit à mes compatriotes, en France, qu'en ce moment de bonheur comme l'histoire en a peu connu, la fin d'un ordre ne signifiait pas nécessairement qu'un autre ordre allait naître aussitôt, que ce serait très difficile.

Le Président Mitterrand

Et je vous pose cette question : Qu'allons-nous faire de cette époque où nous entrons, si prometteuse, si périlleuse? Oui, qu'allons-nous en faire?

Le face-à-face des blocs militaires a longtemps assuré la paix tout en déplaçant la géographie des conflits. Après la seconde guerre mondiale, n'a-t-on pas compté plus d'une centaine de conflits régionaux? Ce qu'on appelle le Sud était devenu le théâtre des batailles qui n'étaient plus livrées au Nord. Le gain d'un camp était perçu comme une perte pour l'autre. Et si cette arithmétique sommaire est aujourd'hui dépassée, on voit comment elle a bloqué pendant près d'un demi-siècle l'évolution vers les règlements et les apaisements, comment elle a entretenu le malheur et le deuil de peuples déchirés, comment elle a servi de laboratoire aux rapports de puissance, comment elle a prolongé la dépendance de millions d'hommes qui s'étaient cru un temps maîtres de leur destin.

La fin du conflit Est-Ouest vaut d'être saluée comme une conquête de la raison et du sens de la responsabilité. Et cette conquête est due au courage, à la clairvoyance de quelques hommes qui ont su dominer la routine de l'histoire, le poids des intérêts immédiats, le choc des idéologies, pour concevoir un nouvel équilibre qui ne serait plus fondé sur la terreur universelle. L'humanité leur doit reconnaissance et respect, je tiens à le dire ici.

Je me garderai cependant d'un optimisme prématuré. Je mesure, comme vous, ce qu'il y a d'illusoire dans la vision d'un monde qui aurait soudain et sans peine trouvé sa voie. Les atteintes aux droits de l'homme restent multiples, criantes, insupportables. Des minorités ethniques et religieuses restent persécutées. Les intérêts n'ont rien perdu de leur brutalité : le fort guette toujours le faible et l'opprimé mûrit sa revanche. Et pourtant, désormais, l'affrontement des blocs ne pourra plus servir d'excuse à ceux qui craignent le risque de la démocratie, à ceux qui croient pouvoir remettre à demain ce que l'on attend d'eux aujourd'hui. Disant cela, je pense - vous l'avez compris - aux relations Nord-Sud.

Dans un monde où personne, pas même les plus puissants, n'échappent à l'interdépendance des destins, il est tentant de rechercher dans le repli sur soi une échappatoire, comme si le seul moyen d'affirmer son identité, sa différence, était de nier celles de l'autre, comme si ce besoin pouvait trouver une réponse dans la xénophobie ou le nationalisme.

La conclusion qui sera ouverte à la crise, qui sera donnée à la crise ouverte par l'agression iraquienne sera à cet égard exemplaire, de même que le drame qui frappe le Libéria a valeur d'avertissement. Si nous n'y prenons garde, la chance unique que représente la fin des blocs se changera en mauvais rêve.

Le Président Mitterrand

Pour empêcher cette anarchie, pour exclure la raison du plus fort, pour éviter aussi qu'une alliance des puissants n'impose un ordre dans lequel les autres ne se reconnaîtraient pas, je ne sais pas d'autre réponse que le droit. Oui, que le droit. Le droit n'est le monopole de personne, d'aucun Etat ni d'aucune philosophie. Il exprime la volonté générale, et n'est-il pas remarquable, à cet égard, que l'on assiste à l'émergence d'un accord presque universel sur des valeurs simples qui se nomment liberté - liberté de dire, de faire, de circuler, d'élire ses dirigeants -, égalité, justice, respect des droits des gens, tolérance, acceptation de la différence, toutes valeurs qui privilégient le dialogue sur le rapport de forces. Et chacun sent, et chacun sait, dans les relations des peuples entre eux, qu'il n'y a de paix, de liberté durables que si les Etats acceptent de se plier aux règles communes que vous avez pour charge d'édicter.

L'OTAN paralysée, l'Organisation des Nations Unies, 45 ans après sa naissance, se déploie sous nos yeux et apparaît enfin comme un véritable juge qui dit le droit et cherche à l'appliquer, remplissant de la sorte la mission assignée par la Charte de San Francisco. A partir de là, tout va changer, du moins tout peut changer.

Je vous prie de m'entendre, l'avènement du droit, cela nous regarde tous. Quel pays peut se croire à l'abri de la violence, de l'arbitraire, de la domination d'autrui? Oui, l'heure est venue du règne de la loi internationale. Il suffit que vous en décidiez et agissiez en conséquence. Précisément ces dernières années, l'Organisation s'est de plus en plus impliquée, avec succès, dans le règlement des conflits. Dois-je citer la Namibie, le Nicaragua, la guerre entre l'Iraq et l'Iran, bientôt, je l'espère, le Cambodge.

Les efforts des Nations Unies pour que soit aboli l'odieux régime de l'apartheid ont enfin rencontré la bonne volonté de deux hommes, l'un et l'autre Africains du Sud; l'un et l'autre capables d'être entendus par leurs communautés respectives, Nelson Mandela et Frederik De Klerk.

Mais il faut aller plus loin. Nous avons le choix entre la loi de la jungle et celle du droit. Que deviendrait-on si l'on refusait de trancher? L'alternative est là : entre ceux qui veulent la victoire du droit et ceux qui s'accrochent aux décrets de la violence.

Le Président Mitterrand

Je pense bien sûr en cet instant à la crise du Golfe. Dans le conflit ouvert par l'Iraq contre le Koweït, le Conseil de sécurité a démontré sa promptitude, sa cohésion. Mon pays qui en est membre permanent a voté, parfois suscité, les résolutions successives adoptées par cet organisme du début de la crise à ce jour. Et nous continuons d'être pleinement solidaires. Et je veux vous dire pourquoi.

Le Koweït est un Etat souverain, Membre de la société internationale. Au nom de quoi peut-on décider que cet Etat a cessé d'exister? Au nom de la loi des avions, des chars et des canons? Je précise à cet endroit de mon discours que la France entretient de longue date d'amicales relations avec l'Iraq, qu'elle l'a soutenu à l'heure du plus grand danger, lors de la guerre contre l'Iran, dans le souci d'aider à préserver sur cette frontière millénaire l'équilibre historique entre Perses et Arabes, équilibre dont la rupture aurait eu des conséquences en chaîne sur le monde arabe tout entier jusqu'aux rivages de l'Atlantique. Ont été noués en cette circonstance des liens d'amitié entre les peuples iraquien et français, que je ne renie pas et dont j'espère, en dépit de tout, qu'ils résisteront à l'épreuve.

Mais la France est d'abord au service du droit, tel que le définit ce juge entre les nations qu'est votre institution. Nous appliquons l'embargo décidé par le Conseil de sécurité. Nous contribuons à le mettre en oeuvre. Nous avons envoyé à cette fin des forces aéronavales dans la zone du Golfe. Mais nous n'avons accompli en cela aucun geste de menace ou de provocation. Notre politique est la politique des Nations Unies. Nous avons, au demeurant, informé les autorités iraqiennes que nous serions aux côtés de quiconque subirait dans la région une agression nouvelle. Notre action est défensive et non pas offensive mais elle ne sera ni complaisante ni complice. Une fois leur mission accomplie, nos forces quitteront la zone et rentreront dans leur pays.

Comment n'aurions-nous pas été révoltés par la prise de milliers d'otages parmi lesquels 500 et plus de nos compatriotes reçus naguère par l'Iraq, selon son propre aveu, comme des invités, comme des amis, confiants dans l'hospitalité d'un noble peuple, parmi les plus anciens, les plus illustres de la terre?

Le Président Mitterrand

Comment pourrions-nous admettre que certains d'entre eux, comme c'est le cas, servent de boucliers de chair aux postes de combat, un combat qui n'est pas le leur? Comment pourrions-nous accepter que la résidence de notre ambassadeur au Koweït fut violée, pillée, volée et ses occupants arrêtés? Et s'il y eut méprise, pourquoi le proclamer si tard? Pourquoi grossir avec ces victimes le nombre des otages?

Devant ces actes répétés, j'ai pris les décisions que m'imposaient l'honneur et la solidarité et envoyé des renforts terrestres dans les pays voisins menacés. Mes directives sont restées celles qu'elles étaient : réussir l'embargo, c'est-à-dire imposer par lui l'exécution des résolutions du Conseil de sécurité, contenir toute agression, servir la paix dans le respect du droit sans rien céder à la violence.

J'ajoute que la France agit en accord étroit avec ses partenaires de la Communauté européenne des Douze et de l'Union européenne occidentale, en coordination avec les forces militaires américaines, arabes et autres dépêchées au Moyen-Orient pour les mêmes raisons, coordination qui n'affecte en rien notre autonomie de décision. Voilà : nous restons disponibles pour toutes les chances de la paix et nous les recherchons, car notre logique est celle de la paix contre la logique de la guerre qui semble cependant prévaloir et qu'impose au monde angoissé la politique iraquienne.

Pas un geste en effet, pas un mot n'ont laissé jusqu'ici, du côté du Président de l'Iraq, la moindre place à la moindre esquisse de conciliation. Il ignore ou rejette l'instance suprême, la vôtre, voulue au lendemain de la seconde guerre mondiale par les nations qui connaissaient le prix du sang et de la mort pour n'avoir pas su vaincre à deux reprises la fatalité du malheur.

Le Président Mitterrand

Que dire, que dire à l'Iraq, sinon que les conditions sont posées, qu'elles sont inscrites dans les résolutions du Conseil, qu'elles ont fait l'objet d'un accord unanime et qu'elles ne peuvent être révoquées. C'en est-il fini de l'espoir? N'y a-t-il plus de marge de paix? On ne doit pas prononcer ce verdict. Plusieurs projets émanant notamment de chefs d'Etats et de personnalités arabes ont ouvert d'utiles perspectives. Je m'en suis réjoui. La France a espéré que les pays de cette région du monde sauraient arbitrer entre eux les différends opposant deux des leurs. J'aimerais pouvoir déclarer de cette tribune que je l'espère encore. Il serait en effet désirable que fussent levés le doute, la suspicion que provoque, fût-ce injustement, l'intervention armée de puissances occidentales. Mais la nation arabe n'a pas encore surmonté les divisions qui la séparent et l'on ne peut se contenter d'émettre des vœux pieux.

Faute de cette solution - dont je répète qu'elle a ma préférence ou qu'elle aurait ma préférence -, examinons dans quel contexte la diplomatie pourrait encore l'emporter sur l'embrasement. D'abord en parlant clair : eh bien, je dis qu'il n'y aura pas de compromis tant que l'Iraq ne se ralliera pas aux vues du Conseil de sécurité. Oui, qu'il se retire du Koweït. La souveraineté de ce pays, pas plus qu'une autre, n'est négociable. Songeons à ces hommes, à ces femmes, qui vivent sous l'occupation étrangère ou qui doivent choisir l'exil, à ces peuples voisins qui, si on laissait faire, dépendraient de la volonté d'expansion d'un seul homme ou d'un Etat guerrier. Que l'Iraq, en revanche, affirme son intention de retirer ses troupes, qu'il libère les otages, et tout devient possible.

Dans une seconde étape - c'est ainsi que je vois les choses - la communauté internationale, qui a sanctionné l'agression, serait à même de garantir la mise en oeuvre du retrait militaire, la restauration de la souveraineté du Koweït et l'expression démocratique des choix du peuple koweïtien.

Alors s'ouvrirait la troisième étape - celle que tout le monde attend, sans trop l'espérer, tant elle paraît aujourd'hui hors de portée, ou que l'on redoute parce que ce sera l'heure des choix -, le moment de substituer aux affrontements qui meurtrissent le Proche-Orient une dynamique de bon voisinage, dans la sécurité et la paix pour chacun.

Je pense au Liban, qui n'a pas recouvré sa complète souveraineté sur son territoire encore occupé par des troupes étrangères, divisé entre forces contraires. Je pense aux Palestiniens, en proie à la désespérance, tentés par

Le Président Mitterrand

toutes les aventures pour satisfaire leurs légitimes aspirations à la possession d'une terre qui serait leur patrie, dans laquelle ils pourraient créer les structures étatiques de leur choix. Je pense à Israël, qui vit dans l'insécurité permanente. Bref, je pense à tous ces peuples qu'écrase le surarmement, qu'obnubile l'état de guerre, ouvert ou larvé, devenu leur lot quotidien.

Que l'on m'entende bien : il ne s'agit pas, dans ma bouche, d'un amalgame entre des conflits qui ne sont pas de même nature, ni de prétendre régler d'un coup, par quelque recette magique, l'ensemble des problèmes : toute démarche globale est irréaliste, donc dangereuse, et offre le prétexte, à qui le veut, de ne rien faire.

Notre démarche à nous implique le dialogue, le dialogue direct entre les parties prenantes, l'accord avec les Etats voisins ou proches, enfin, l'irremplaçable caution internationale que vous représentez. Au bout du chemin, on retrouve l'idée de la Conférence internationale, garante de l'exécution et catalyseur de toute négociation réussie.

Au-delà même, on peut imaginer une quatrième étape, celle qui s'attacherait à la réduction mutuelle et consentie des armements dans cette région, à l'amorce d'une coopération qui, de l'Iran au Maroc, du Moyen-Orient à l'Atlantique, ouvrirait la voie à la stabilité et à la prospérité d'une région appelée, en raison de son histoire, de sa culture, de son apport immémorial au genre humain, à exercer l'influence qui lui revient dans les affaires du monde.

Mais retournons à nous-mêmes, si vous voulez bien. Nous avons nous aussi à répondre aux interrogations qui montent d'un peu partout. Tant de résolutions passées du Conseil de sécurité, et qui sont restées lettre morte, - cette situation due, je veux le croire, à la neutralisation réciproque qui résultait de l'antagonisme Est-Ouest et qui a condamné le Proche et le Moyen-Orient à une sorte de guerre de position ruineuse, désespérée, - nourrissent aujourd'hui, avec quelque raison, le procès fait dans le monde arabe à la diligence soudaine montrée par les Nations Unies quand il s'est agi de l'Iraq. Et c'est vrai qu'il y a dans cette carence une fâcheuse référence qui altère la juste autorité de nos récentes décisions. Vraiment, en une pareille circonstance - celle qui nous réunit -, je crois impossible de ne pas le dire hautement : le droit doit être le même pour tous, dans son principe et ses effets.

Le Président Mitterrand

Mais je veux maintenant insister sur un point capital, dont je n'ai cessé, parmi d'autres, d'entretenir les instances internationales et que les événements actuels placent sous une lumière implacable. Si le conflit du Moyen-Orient n'est pas un conflit Nord-Sud, puisqu'il n'oppose pas un pays riche à un pays pauvre, il n'en reste pas moins que l'embargo, la raréfaction des fournitures de pétrole, l'augmentation du prix, aggravent les conditions de vie, déjà si difficiles, des pays en voie de développement. Que l'on vienne en aide à ceux qui, proches du lieu du conflit, sont directement atteints par la crise actuelle, cela tombe sous le sens et j'y souscris entièrement. Mais au-delà, il convient de relancer le débat toujours inachevé sur les relations Nord-Sud, entre les riches et les pauvres, entre les pays fortement industrialisés et ceux qui n'ont pas le moyen de payer leurs dettes ni de ranimer leur économie anémiée ou réduite à rien.

Or, l'an 2000 est là, tout proche, tandis que quelque 40 000 enfants par jour sur la terre meurent de faim ou de maladies, pour lesquelles les traitements ou les vaccins existent. Dans quelques jours, ici même, le Sommet de l'enfance se penchera sur les problèmes de cette sorte.

Le Président Mitterrand

Prenons garde, il est des injustices qui constituent par elles-mêmes une violence insoutenable, et cette violence en appelle d'autres en réponse. Comment auraient-ils la perception d'une société de droit, ces centaines de millions d'êtres humains, plongés dans la plus extrême détresse, privés de tout et même d'avenir? Qui se soumettra au droit s'il est lui-même exclu, nié ou rejeté? Qu'ils le veuillent ou non, le Nord et le Sud sont les partenaires d'une histoire commune. Il est grand temps qu'ils le comprennent. Des progrès ont été réalisés depuis quelques années, ils restent très au-dessous du nécessaire. Est-il normal que les pays qui se sont endettés pour développer une économie en jachère soient écrasés par le poids même de cette dette, que les peuples travaillent et produisent plus pour recevoir moins, à seule fin de rembourser des intérêts soumis aux fluctuations de monnaies étrangères? Est-il normal que l'Afrique et l'Amérique latine, pour ne citer qu'elles, aient vu leurs recettes d'exportation diminuer constamment tout le long de la dernière décennie, qu'en dépit des aides multiples qui lui sont destinées, le Sud, en fin de compte, finance le Nord puisque les transferts nets du Sud vers le Nord se sont encore accrus cette année de 10 milliards de dollars, passant de la sorte à 43 milliards?

Certains progrès doivent être cependant constatés. A la Conférence des pays les moins avancés, qui s'est tenue ce mois-ci à Paris, on a pu observer cette heureuse mais insuffisante tendance. A Toronto en 1988, au Sommet de l'Arche à Paris en 1989, ont été décidées par les plus importants pays industriels diverses procédures devant aboutir à la réduction de la dette publique. Quelques Etats, parmi lesquels la France, ont abandonné toutes leurs créances sur les pays les plus pauvres. Quant à la Communauté européenne, en renouvelant les Accords de Lomé avec 64 pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, en augmentant sa dotation dans de fortes proportions, elle a tenu compte d'une réalité en passe d'être explosive. Elle a également jeté les bases d'une première approche pour l'écoulement de leurs produits.

D'autres initiatives cherchent à compenser un déséquilibre endémique qui ne peut pourtant que s'accroître. Mais comment ces mesures résisteraient-elles aux mouvements spéculatifs sur les cours des matières premières? J'attends, oui j'attends, la discussion d'un plan mondial d'aide au monde en développement annoncée, espérée, alimentée par des ressources neuves et qui remettraient en

Le Président Mitterrand

présence pour un débat au fond les acteurs d'une tragédie qui connaîtra la conclusion de toutes les tragédies si l'on ne se décide pas à changer de genre, de rythme et d'objectif.

En dépit de tout ce qui vient d'être dit, je crois qu'une ère d'espoir s'ouvre à l'humanité si les peuples acceptent de vaincre ce qu'ils croient être la fatalité de l'histoire et de leurs intérêts. Oui, croyez-moi, c'est possible; c'est possible, vous qui m'écoutez. Après s'être entre-détruits par trois guerres en moins d'un siècle, la France et l'Allemagne ont scellé leur réconciliation. C'est un exemple rare. Elles jouissent aujourd'hui d'une alliance privilégiée, elles appartiennent à la même communauté, elles se rencontrent, s'estiment, bâtissent une amitié. A l'heure où je m'exprime, à quelques jours de l'unité allemande, loin de vivre dans la mémoire des drames vécus l'un par l'autre, nos deux peuples regardent l'avenir du même côté, et de New York je puis adresser aux Allemands qui s'apprêtent à célébrer ce grand moment de leur histoire les vœux que la France, par ma voix, forme pour eux.

Cette entente franco-allemande existe, s'affirme, vous le savez, au sein de la Communauté européenne des Douze, et là encore, que de péripéties, de combats, d'ambitions contraires, séculaires, qui ont su se résoudre, il y a 40 ans, par le moyen d'une entreprise audacieuse, presque incroyable, de pays d'Europe - d'abord 6, puis 9, puis 10, puis 12 - liant leur destin de telle façon que bientôt auront disparu les frontières tandis qu'apparaîtront un marché unique, une union économique et monétaire, une union politique dont nul ne connaît de précédent, qui rassembleront quelque 340 millions d'habitants.

Songez à ce qu'il a fallu de volonté et d'imagination aux hommes de la génération de l'immédiat après-guerre pour parvenir à ces premiers résultats. Et déjà, cependant, un projet plus vaste encore, qui vient compléter l'autre, est né, qui nous fait à nous, Européens, porter notre regard au-delà de la Communauté des Douze, à l'horizon de l'Europe du continent, celle de la géographie et de l'histoire. La réunion qui aura lieu à Paris, le 17 novembre prochain, réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, en définira le contenu et installera les organes permanents de cette Europe-là. Où en serait notre vieux continent si l'audace ne l'avait pas emporté sur les idées reçues, si les peuples et leurs dirigeants n'avaient pas accepté de construire un avenir différent du passé?

Le Président Mitterrand

Dans cette Europe-là existent les pays dits de l'Est qui, hier, appartenaient à un autre système concurrent, adversaire. Les voici maîtres de leur destin. Mais maîtres comment, par quel moyen? Ne faut-il pas qu'ils se dirigent vers la Communauté économique européenne, soit pour s'associer avec elle, soit pour tracer les chemins qui les verront se réunir? Il faut penser à eux. Ce sont nos frères et leur démarche sera la nôtre, en attendant le jour dont j'ai parlé en France, où un lien plus fixe rassemblerait tous ces pays de l'Europe en question, ceux de l'Est, ceux de la Communauté, ceux des zones de libre-échange, ceux qui ne relèvent d'aucun système, au sein de ce que j'ai appelé une confédération, je veux dire au sein d'une organisation qui aura ses règles, où chacun pourra venir rencontrer l'autre et bâtir le futur, comme c'est la vocation des responsables.

De même que c'est encore bâtir le futur que de poursuivre le désarmement, désarmement dont l'Europe a été le premier et réel champ d'application. Mais chacune et chacun d'entre vous sait bien que le désarmement est une nécessité dans quelque région du monde que ce soit. D'ailleurs, chez-nous, la tâche est loin d'être achevée.

Les Négociations de Vienne sur le désarmement dit conventionnel classique doivent être conclues au plus tôt mais, dans les autres domaines biologique, chimique, stratégique, les nouveaux équilibres du monde ne s'accommoderont plus de la course ruineuse, désespérante, aux armements.

Le Président Mitterrand

Nos anciens du début de ce siècle et de la fin de l'autre traduisaient leurs rêves de paix par ces trois mots : désarmement, arbitrage, sécurité collective. Ils n'ont connu, ces mêmes anciens, que le désordre, la dictature, la guerre. Faisons en sorte, je vous en prie, faisons en sorte que par les Nations Unies, le droit, la solidarité et la paix régissent enfin les temps nouveaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République française de la déclaration qu'il vient de faire.

M. François Mitterrand, Président de la République française, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## DEBAT GENERAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à une décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, la liste des orateurs sera close le mercredi 26 septembre 1990, à 18 heures. Je demande aux délégations de bien vouloir fournir une estimation du temps de parole aussi précise que possible pour que nous puissions planifier nos réunions méthodiquement.

Je voudrais rappeler aux membres les décisions prises par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, le 21 septembre, à savoir que les félicitations ne doivent pas être exprimées à l'Assemblée générale après qu'une déclaration a été prononcée.

En même temps, puis-je rappeler aux membres une autre décision prise par l'Assemblée à la même réunion : les orateurs dans le débat général, après avoir fait leurs déclarations, doivent quitter la salle de l'Assemblée par la salle GA-200, derrière le podium, avant de regagner leurs sièges.

M. HANNIBALSSON (Islande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à ces hautes fonctions : la présidence de cette instance des nations du monde. Je vous souhaite plein succès, et je puis vous assurer que l'appui sincère de ma délégation vous est acquis.

Je suis également ravi de pouvoir saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Liechtenstein, notre partenaire dans l'Association européenne de libre échange, en tant que nouveau Membre des Nations Unies.

M. Hannibalsson (Islande)

Notre session a lieu cette année avec pour toile de fond des événements stupéfiants. Rarement l'Organisation des Nations Unies a été confrontée à des défis dans les affaires du monde aussi divers ou aussi exigeants que ceux dont elle doit s'occuper maintenant. En même temps, nous avons une occasion unique d'aider notre organisation à réaliser les rêves de ses fondateurs.

Au cours de ces 12 derniers mois, les vents du changement ont soufflé à travers le monde. La coopération et la confiance mutuelle ont remplacé l'atmosphère de confrontation et de méfiance qui ont sapé les relations Est-Ouest pendant plus de 40 ans. En Europe centrale et en Europe de l'Est, les dictatures se sont effondrées et l'idéologie du communisme est totalement discréditée. Dans quelques jours, l'Allemagne sera unifiée et le dernier symbole d'une Europe divisée sera ainsi aboli. Des conditions ont donc été créées pour édifier un nouvel ordre de paix et de stabilité en Europe, en bref, pour rebâtir une Europe unie et libre.

Les effets salutaires de cette transformation ont été ressentis dans le monde entier. Pour la première fois nous pouvons espérer que les énergies, précédemment épuisées par la concurrence militaire et la poursuite égoïste d'objectifs nationaux, seront canalisées dans des efforts de coopération au service de l'humanité dans son ensemble. La nouvelle volonté, sans précédent, d'oeuvrer collectivement a apporté dans son sillage certains avantages indiscutables pour l'Organisation des Nations Unies elle-même.

M. Hannibalsson (Islande)

Il a écarté les obstacles et donné à l'Organisation un poids accru pour exercer son pouvoir dans l'intérêt de la sécurité du monde dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Les succès récents, essentiellement au niveau des différends régionaux, ont renforcé la confiance du public dans l'organisation mondiale.

Quel curieux concours de circonstances que ce soit précisément lors d'une période si triomphale de son histoire que les Nations Unies aient à faire face à leur plus grande épreuve de ces dernières années. L'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq n'est pas seulement une violation flagrante du droit international, mais elle attaque aussi de front les idéals mêmes des Nations Unies. Sans aucun doute, nous devons veiller avant tout à ce que cette première crise majeure depuis la fin de la guerre froide ne fasse pas reculer les affaires internationales.

La communauté mondiale a condamné l'agression brutale et les actes injustifiables perpétrés contre des milliers de ressortissants étrangers retenus par l'Iraq contre leur volonté. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a réagi avec diligence et à l'unanimité. Mais cela ne suffit pas. Afin de rétablir le calme dans le golfe Persique, la communauté mondiale doit montrer son soutien unanime aux résolutions du Conseil de sécurité et aux mesures prises par ceux qui, conformément à ces résolutions, se sont chargés de mettre en place une force multinationale dans la région du Golfe. Etant donné le coût élevé qui en résulte pour certains Etats, il faudra un degré inhabituel de détermination et de coopération. Si l'on ne fait pas preuve de la solidarité nécessaire, on risque non seulement de saper l'autorité des Nations Unies, mais également d'annuler les progrès réalisés jusqu'à présent dans notre âpre lutte pour la paix dans le monde entier.

Le spectacle de l'agression militaire dont nous avons récemment été témoins dans le golfe Persique révèle la nature précaire de la paix dans le monde, au moment même où les superpuissances ont forgé un nouveau partenariat pour circonscrire de telles crises. Nous nous rendons compte que la paix dans le monde n'est pas simplement l'absence de guerre, mais qu'elle suppose l'acceptation des préceptes fondamentaux des règles de conduite internationales, y compris le respect de la souveraineté nationale, le droit à l'autodétermination et l'inviolabilité des frontières internationales.

Dans le contexte européen, ces principes ont été consacrés dans l'Acte final d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. C'est là

M. Hannibalsson (Islande)

une des raisons, et pas la moindre, pour lesquelles nous nous félicitons de l'unification de l'Allemagne, conformément aux souhaits du peuple allemand, qui aura lieu dans quelques jours. L'instauration de nouveaux liens juridiques entre les parties concernées ouvre maintenant des perspectives réalistes de stabilité durable sur le continent européen.

Toutefois, alors qu'un nouvel ordre s'esquisse en Europe, ne nous détournons pas des éléments restants de l'après-guerre qui résistent obstinément aux forces du changement. La situation des Républiques baltes en est un exemple. Les nations baltes étaient des Etats indépendants reconnus en tant que tels par la communauté internationale, réalité que l'occupation militaire et l'annexion ne sauraient modifier.

A long terme, il ne peut y avoir de solution à ce problème hormis la pleine reconnaissance du droit des Républiques baltes à l'indépendance. Félicitons-nous qu'un dialogue ait maintenant été ouvert entre les Républiques baltes et les dirigeants de l'Union soviétique et des républiques qui la constituent, qui ouvrira, espérons-le, la voie au retour dans le calme à la situation antérieure.

Entre-temps, l'Islande, comme les autres pays nordiques, souhaite voir la coopération s'étendre aux Républiques baltes à différents niveaux. L'Islande souhaite en outre que les Républiques baltes puissent participer pleinement à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Même si certains éléments de notre héritage d'après-guerre persistent, personne ne peut nier que la paix armée entre les grandes puissances est en voie d'être remplacée progressivement par un ensemble de relations davantage basées sur la confiance, où la limitation négociée des armements et l'accroissement de la confiance jouent un rôle important.

Le rapprochement Est-Ouest a fortement consolidé les perspectives d'une limitation significative des armements. Des progrès considérables ont déjà été réalisés dans trois catégories importantes d'armes modernes : classiques, nucléaires et chimiques.

Dans le domaine des armements classiques, il est de la plus haute importance qu'un traité entre les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et ceux du Pacte de Varsovie visant à réduire les forces classiques en Europe soit conclu le plus rapidement possible. Un accord sur les forces classiques qui déboucherait sur un rôle défensif pour les forces militaires sur le continent est une condition fondamentale pour une nouvelle structure de sécurité en

M. Hannibalsson (Islande)

Europe. Espérons que les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de réduire et de limiter leurs forces nucléaires stratégiques conduiront à une réduction massive de la menace nucléaire dans un avenir proche.

L'actuel renouveau des Nations Unies devrait être mis à profit pour souligner le travail utile de l'Organisation en matière de limitation des armements, tant à l'Assemblée générale qu'à la Conférence sur le désarmement. A la Conférence sur le désarmement, une convention mondiale sur l'interdiction globale des armes chimiques reste prioritaire. Compte tenu de l'expérience tragique du passé, il est regrettable que ces armes, les plus odieuses de l'arsenal moderne, soient toujours utilisées contre des civils innocents.

Félicitons-nous que le Comité spécial pour l'interdiction des essais nucléaires ait repris sa place au sein de la Conférence sur le désarmement. Il faudra parvenir à mettre fin à tous les essais d'armes nucléaires. D'ici là, les puissances nucléaires doivent prendre des mesures efficaces pour éviter que la radio-activité puisse s'échapper de leurs sites d'essais nucléaires. Les pays nordiques, inquiets du grave danger que les rejets et fuites radio-actifs peuvent constituer pour l'environnement naturel de la région du nord, ont instamment prié l'Union soviétique d'abandonner ses projets de transférer tous ses essais nucléaires sur l'île de Novaya Zemlya.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure l'accord multilatéral le plus important sur le désarmement et la limitation des armements. Depuis son entrée en vigueur, aucun Etat partie au Traité non doté d'armes nucléaires n'a acquis d'armes nucléaires. La récente quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité a consolidé davantage cette règle. Il reste néanmoins préoccupant que certains Etats ne soient pas parties au Traité. La crise du Golfe a souligné le caractère urgent de la nécessité de prendre des mesures plus efficaces face au problème de la prolifération dans les domaines nucléaire, chimique et biologique.

Dans leurs grandes lignes, les négociations en cours sur la limitation des armements doivent s'orienter vers la définition de règles pour la plupart des principaux types d'armements : toute la panoplie des forces nucléaires, les forces classiques terrestres et aériennes en Europe et les armes chimiques. Le seul domaine important d'armement qui ne figure pas encore à l'ordre du jour de la limitation des armements est l'armement naval. Tôt ou tard, la limitation des armements devra également porter sur les forces navales. Dans le contexte

M. Hannibalsson (Islande)

européen, la mise de côté des forces navales dans les négociations sur la limitation des armements pourrait conduire à une différenciation des zones de sécurité.

Personne ne peut nier que les progrès dans la limitation des armements ont pour la plupart été réalisés hors du cadre des Nations Unies. Ce qui n'est pas le cas dans le domaine de la protection des droits de l'homme, où les Nations Unies ont joué un rôle clef.

Les Nations Unies ont été un pionnier dans la définition des droits de l'homme par le biais de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres documents. Après avoir établi les normes, l'Organisation a également agi de façon décisive afin de les faire respecter. Le concert des nations reconnaît maintenant que les prises de position des organes internationaux au sujet des droits de l'homme ne doivent pas être considérées comme une ingérence inacceptable dans les affaires intérieures des Etats. Cependant, cette règle n'est pas sans exceptions, l'exemple le plus frappant restant l'Afrique du Sud.

M. Hannibalsson (Islande)

La prise de conscience par les peuples d'Europe centrale et orientale du rôle indispensable des droits de l'homme dans la recherche de la prospérité et du bonheur a certainement été l'un des principaux facteurs à l'origine des événements positifs survenus dans cette partie du monde. Malheureusement, les leçons du passé récent semblent avoir été perdues pour les dirigeants d'Afrique du Sud, qui maintiennent toujours un système notoire d'oppression.

Tout au long de l'année dernière, nous avons assisté à un assouplissement et non pas à une transformation profonde du système d'apartheid. Le fléau du système persiste, et on doit par conséquent maintenir une pression constante sur les dirigeants sud-africains afin qu'ils respectent les droits inaliénables de tous les citoyens.

Le Moyen-Orient est une autre région qui est une source de préoccupation toujours plus vive. Dernièrement, le problème d'Israël et des Palestiniens a été dangereusement lié à l'affaire Iraq-Koweït. Ayant sous-estimé grossièrement le climat contemporain, l'Iraq se trouve maintenant encerclé par une grande majorité d'Etats qui appuient les résolutions du Conseil de sécurité. Comme il ne lui reste que peu d'options possibles, l'Iraq a tenté d'exacerber l'opposition arabe envers Israël afin de ranger les Etats arabes à ses côtés. Il s'agit là d'une démagogie des plus dangereuses.

Même si l'Iraq ne parvient pas à étendre la situation explosive au-delà de la région du Golfe, les problèmes insolubles qui concernent Israël et les Palestiniens subsistent. Il est clair qu'un règlement pacifique du conflit devra s'inscrire dans le cadre d'un nouvel ordre global pour toute la région du Moyen-Orient. Pour ce faire, c'est aux Arabes et aux Israéliens que revient le rôle principal.\*

Des informations plus encourageantes nous sont parvenues récemment du Sud-Est asiatique. Depuis un certain temps, il apparaît clairement que le problème tenace du Cambodge ne pourra être résolu que grâce aux bons offices des Nations Unies. L'accord auquel sont parvenues des factions en lutte au Cambodge de s'employer dans le cadre des Nations Unies à mettre au point un règlement de paix d'ensemble au Cambodge constitue une percée majeure. Pour donner une chance à la paix, il convient d'éliminer toute possibilité susceptible de permettre aux Khmers rouges de

---

\* M. Thompson (Fidji), Vice-Président, assume la présidence.

M. Hannibalsson (Islande)

s'emparer du pouvoir. Espérons que le règlement de paix global marquera le début d'un nouvel accord stable de sécurité pour toute la région du Sud-Est asiatique dans son ensemble.

J'ai évoqué il y a un instant les effets salutaires sur le plan mondial des transformations dont nous avons été témoins récemment en Europe. Mais nous ne pouvons oublier que l'assistance financière destinée à appuyer les efforts déployés actuellement en faveur des économies de marché en Europe centrale et orientale risquent de détourner l'assistance prévue pour les pays en développement. Alors que des choix difficiles doivent être faits, il est impératif que les pays industrialisés trouvent un équilibre approprié à cet égard.

Un commerce mondial équilibré et étendu est tributaire de l'amélioration économique tant dans les pays de l'Europe centrale et orientale que dans le monde en développement. Il convient d'alléger le fardeau considérable de la dette étrangère de ces pays et trouver les moyens de créer une répartition plus équitable des ressources financières entre les pays en développement d'une part et le monde industrialisé d'autre part.

L'assistance financière et l'allégement de la dette doivent être conjugués dans des plans d'ensemble de changements structurels. Comblar l'écart entre le Nord et le Sud nécessitera également de s'attacher davantage aux facteurs sociaux, à la santé, à la nutrition et à l'enseignement.

La principale tâche du développement doit être d'assurer aux enfants santé, alimentation et enseignement. Au sein des activités de maintien de la paix, les Nations Unies ont décidé de faire porter l'attention mondiale sur les enfants au cours de la réunion de haut niveau le week-end prochain. Nous devons tous, Etats développés et en développement, donner une haute priorité aux enfants et à leur avenir. N'oublions pas non plus qu'il existe un lien direct entre environnement et développement.

La protection de l'environnement est l'une des questions vitales auxquelles doivent s'attaquer les Nations Unies. Un travail préliminaire important a déjà été effectué dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement pour déterminer les priorités et recommander les choix à venir.

Pour un pays comme l'Islande, largement tributaire des ressources de la mer, la protection de l'environnement est une question de survie. Selon nous, il est de la plus haute importance de prendre des mesures efficaces contre la pollution de

M. Hannibalsson (Islande)

l'environnement marin, provenant en particulier de sources terrestres et de déchets radioactifs. La protection de l'environnement marin contre la pollution nucléaire n'a pas encore été traitée de façon satisfaisante. Après Tchernobyl, une attention considérable a été consacrée aux réacteurs nucléaires terrestres. Mais nous ne devons pas oublier que les réacteurs nucléaires navals sont en réalité des centrales nucléaires mobiles. En tant que telles, elles doivent recevoir la même attention que les réacteurs nucléaires terrestres. Au cours de cette session de l'Assemblée générale, l'Islande proposera une étude d'experts des Nations Unies sur les risques potentiels que présentent pour l'environnement marin les accidents liés à des réacteurs nucléaires navals.

L'Islande considère que les instruments juridiques existant en matière de protection de l'environnement ne sont pas suffisants pour aboutir aux résultats souhaités et devraient par conséquent être renforcés. Les traités internationaux existant dans certains domaines spécifiques de l'environnement doivent être négociés. Espérons que des accords sur les changements climatiques et la diversification biologique seront adoptés en 1992 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Mais une démarche plus globale s'impose. Ce qu'il faut, c'est un accord sur les principes fondamentaux qui doivent servir de guide à la communauté des Etats pour assurer le maintien de la vie sur la planète. Ces principes devraient être consacrés dans un nouvel instrument juridique concis qui serait accepté par les gouvernements en tant que constitution ou charte.

La Conférence sur l'environnement et le développement peut être notre meilleure occasion de prendre des mesures réalistes afin de remédier à la dégradation de l'environnement sur notre planète. Il convient de s'assurer que cette conférence ne se transformera pas en une réunion consacrée à l'énoncé de généralités creuses et de simples déclarations ou de plans d'action timorés. On doit traiter des problèmes écologiques précis de façon concrète dans le contexte général du développement durable et rationnel.

Le temps ne travaille pas pour nous dans cette grande entreprise. On estime que, dans les deux prochaines années, près de 100 millions d'hectares de forêts tropicales disparaîtront. Douze milliards de gaz carbonique et autres polluants toxiques empoisonneront l'atmosphère. Dans deux ans, 50 milliards de tonnes de terres arables productives seront perdues.

Inverser le cours des événements pour des questions aussi vitales sera véritablement la tâche primordiale de notre organisation renaissante dans les années et les décennies à venir.

Mme DE ST. JORRE (Seychelles) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser à mon tour les chaleureuses félicitations des Seychelles pour votre élection unanime à la présidence de notre assemblée générale. Nos félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, M. Joseph Garba, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-quatrième session. Je voudrais, enfin, rendre un hommage mérité au Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts qu'il consacre à la cause de la paix et de la sécurité de par le monde. Nous tenons à l'assurer de notre appui dans la lourde tâche qui lui incombe.

Mme de St. Jorre (Seychelles)

Au moment où nous nous apprêtons à célébrer la quarante-cinquième année de l'existence de notre organisation, il n'est pas inutile de rappeler, car l'heure est grave, les circonstances qui ont conduit à sa création : j'entends par là la deuxième guerre mondiale qui fut une calamité sans précédent. C'est alors que les nations traumatisées par cette guerre meurtrière se sont résolues à préserver les générations futures du fléau de la guerre en nous léguant la Charte des Nations Unies.

La Charte de San Francisco, dans ses principes immuables, demeure aujourd'hui encore le meilleur garant de la paix et de notre sécurité collective. Certes, nous n'avons pas su toujours les faire respecter. Mais le climat de détente, de dialogue et de coopération qui prévalait il y a quelques semaines encore nous laissait présager un monde meilleur, où chacun aurait sa place.

Les récents événements du Golfe, hélas, ont obscurci tous les horizons. Une fois de plus, le recours à la force a prévalu. L'invasion et l'occupation du Koweït constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de la souveraineté d'un Etat. A travers cette violation, c'est toute la communauté internationale qui est bafouée. Cet état de fait signifie en soi un rejet total des devoirs et des obligations d'un Etat respectueux du droit international.

Rien ne saurait justifier l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq. Un tel acte relève d'un raisonnement politique révolu. Il est de notre devoir de condamner avec vigueur, là où elle se manifeste, toute atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des Etats.

En conséquence, et conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, les Seychelles demandent le retrait immédiat et sans conditions préalables des troupes iraqiennes du Koweït et la restauration de la souveraineté de cet Etat. Nous appelons les Nations Unies, la Ligue arabe et le Mouvement des pays non alignés à redoubler leurs efforts en vue de trouver une solution pacifique au conflit qui oppose l'Iraq au Koweït.

L'actuelle crise est d'autant plus inquiétante qu'elle met à nu des conflits d'intérêts qui ne sont pas toujours justifiés. Nous savons tous que l'invasion du Koweït n'est malheureusement pas un cas isolé. Elle constitue bien un maillon d'une succession d'affrontements et d'agressions militaires qui ont éclaté chaque fois que l'on a voulu faire prévaloir les soi-disant principes moraux ou intérêts nationaux. Cependant, si les événements d'un passé relativement proche sont là pour nous rappeler que les rapports de force ne peuvent pas primer sur le principe

Mme de St. Jorre (Seychelles)

de la souveraineté des Etats, il est de notre devoir de trouver ensemble une solution pacifique à chaque situation conflictuelle et particulière.

Plus que jamais, la communauté internationale devrait rester vigilante pour prévenir une telle éventualité. La tâche nous incombe à tous, moralement et sans doute financièrement. Mais il appartient plus particulièrement aux grandes puissances de protéger les petits Etats. Nous sommes hélas bien peu nombreux à avoir les moyens de faire prévaloir le respect du droit et de la moralité au-delà de nos rivages, voire d'assurer notre propre sécurité nationale.

Il est évident que la réaction générale en faveur du Koweït n'a eu lieu que parce que la conjoncture, l'enjeu et les conséquences concernaient le monde entier. Mais il serait plus que souhaitable que les mécanismes de mobilisation se fassent pour n'importe quel autre Etat qui se trouverait agressé. En revanche, si les grandes puissances disposent de force de dissuasion, il n'en est pas moins vrai qu'aucune, et en aucun cas, ne devrait agir sans un mandat des Nations Unies.

Le triste sort du Koweït ne serait-il pas, jusqu'à un certain point, le résultat de la course effrénée aux armements des grandes puissances, tout particulièrement au Moyen-Orient? Bien qu'il soit rassurant de constater que tel n'est plus le cas, nous souhaitons que le conflit actuel ne remette pas en cause, que ce soit à moyen ou à long terme, la politique acquise de désarmement. En ce qui concerne la crise en soi, nous sommes en droit d'espérer que ces mêmes grandes puissances nous mettent à l'abri d'un conflit désastreux.

Or la situation dans le Golfe a eu pour effet non seulement de ravir la place à d'autres problèmes, mais aussi de les accentuer.

Je pense tout naturellement à l'océan Indien. Depuis des années, la République des Seychelles ne cesse de réclamer que l'océan Indien soit transformé en une zone de paix, de sécurité et de coopération internationale. Si le dégel des relations entre les grandes puissances a contribué sans aucun doute à modifier ce paysage de tension, la zone de l'océan Indien reste encore la proie de convoitises. Ce phénomène ne peut que s'amplifier puisque la conjoncture actuelle dans le Golfe peut servir à quiconque de prétexte pour être présent militairement dans nos eaux. Que nous voilà soudainement loin et pourtant si près des objectifs recherchés lors de l'adoption de la résolution 2832 (XXVI).

Devons-nous croire que la conférence internationale sur l'océan Indien est définitivement compromise? Nous ne le croyons pas, et c'est pourquoi, aujourd'hui, nous, pays riverains de l'océan Indien, renouvelons notre appel à ceux qui

Mme de St. Jorre (Seychelles)

détiennent le pouvoir et l'autorité. Nous leur demandons d'être à la hauteur de leurs responsabilités, afin que la conférence de Colombo, longtemps attendue, puisse avoir lieu.

Nous devons cependant reconnaître, certes, qu'en dépit de quelques revers, la situation politique mondiale a connu des progrès. Mais il est encore de nombreux domaines que la crise du Golfe a fait émerger avec plus d'acuité et qui nous engage à prendre action. Je pense à la menace des armes nucléaires, aux problèmes des déchets toxiques ou encore aux armes chimiques. Appréhendés sous l'angle de cette épée de Damoclès et de la crise financière actuelle et à venir, l'aménagement de l'environnement et le problème de la dette et du développement découlent désormais d'une dialectique que je qualifierai "d'infernale".

Certes, il incombe tout d'abord aux pays en développement de mettre en oeuvre de véritables programmes visant à améliorer la gestion de leur environnement. Aux Seychelles, le nouveau plan national qui vient d'être lancé en juin 1990 constitue un renouvellement et un raffermissement de notre engagement pour le concept d'un développement durable, basé sur des considérations écologiques. N'oubliez pas que notre patrimoine est non seulement d'intérêt national, mais aussi d'intérêt mondial. Il est bon de rappeler que 42 % du territoire seychellois sont classés réserve naturelle. Notre souci se justifie. Nous pouvons même dire que notre environnement est notre premier produit d'exportation : nos deux industries principales, le tourisme et la pêche, en dépendant entièrement. Il y va de l'avenir de notre pays.

Pourtant, en dépit de toute bonne volonté, le défi que pose l'environnement ne peut être relevé individuellement. Dans cet esprit, nous nous prononçons en faveur d'une approche concertée et multilatérale dans la recherche des solutions durables et efficaces, face aux situations urgentes. Un appui déterminé de la communauté internationale, sous forme de ressources additionnelles, est absolument nécessaire. Cela suppose un redoublement d'efforts de la part des pays industrialisés et un engagement des responsabilités conjointes qui viendraient compléter les programmes et les mesures en faveur de l'environnement mis en place par les pays en développement. Dans ce monde d'interdépendance, l'environnement peut devenir ainsi un axe privilégié de la coopération internationale.

Mme de St. Jorre (Seychelles)

Bien sûr, la Conférence internationale sur l'environnement prévue en 1992 doit être l'occasion de convenir d'un plan d'action global et de mesures pratiques pour la protection de l'environnement à l'aube du siècle nouveau. Mon pays se félicite de la tenue prochaine de cette conférence. Il y apportera une participation active à la mesure de ses moyens.

Cependant, nous ne pouvons espérer de cette conférence des solutions magiques. De plus, le temps presse. L'année 1992 peut paraître lointaine à ceux pour qui l'environnement est une question de survie. C'est pourquoi les efforts des pays qui mettent en oeuvre de véritables programmes ayant trait à la sauvegarde de l'environnement doivent être soutenus. L'initiative qui consiste à racheter une partie de la dette d'un pays en contrepartie de la mise en oeuvre des programmes de conservation est une approche novatrice qui mérite d'être pratiquée plus souvent. Nous estimons cependant que, dans la pratique, elle s'est révélée quelque peu discriminatoire, certains pays seulement pouvant, à l'heure actuelle, bénéficier de cette mesure. Il faut, à l'avenir, que tous les pays faisant preuve d'une fermeté de volonté pour la conservation de la nature puissent bénéficier de ces mesures stimulantes. Quelle que soit la solution adoptée, il faut en trouver une, car l'avenir de notre planète en dépend.

Quant à la situation économique internationale, personne n'est vraiment enclin à l'optimisme. La situation économique de l'Afrique et des pays en voie de développement en général est plus que jamais préoccupante. Force est de constater que, s'il y a eu quelques signes de redressement économique dans certains pays du tiers monde, dans beaucoup d'autres le niveau de vie a baissé dramatiquement. Le produit national brut par habitant a chuté brusquement en raison d'une augmentation des remboursements de la dette de plus d'un quart des recettes totales à l'exportation.\*

Les pays du tiers monde se trouvent aujourd'hui au bord du gouffre de l'insolvabilité et de la récession la plus grave qu'ils aient jamais connue. La crise du Golfe, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne, ne peut qu'aggraver davantage une situation déjà désastreuse.

Pour beaucoup de pays, la crise du Golfe signifie l'anéantissement de l'amorce de développement entrepris. Non seulement leurs besoins en devises étrangères pour le remboursement de leur dette, pour leurs importations de produits pétroliers et

---

\* Le Président assume la présidence.

Mme de St. Jorre (Seychelles)

de denrées de première nécessité vont augmenter considérablement, mais l'aide se fera plus rare et plus onéreuse. Certains pays donateurs ont déjà annoncé des restrictions budgétaires et des réductions d'aide. Ceci veut dire que, quelle que soit l'issue de la crise actuelle, peu importe la rapidité avec laquelle elle sera réglée, un processus de détérioration est désormais enclenché.

Dès lors, il apparaît plus que jamais que seule une vision plus constructive de l'ordre économique international permettra d'entrevoir des solutions possibles. Il me semble désormais que c'est là le rôle prépondérant des Nations Unies, dont le premier objectif reste la construction d'un monde plus solidaire.

De nouveaux combats nous concernent : la pauvreté de millions d'êtres humains, notre environnement menacé, l'apparition de nouveaux foyers de tension. Mais ce ne sont pas des défis insurmontables. Ils requièrent de nous un renouvellement de notre foi dans le dialogue et un nouveau climat de coopération et de concertation. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale donnera une impulsion nouvelle vers un avenir plus sûr et contribuera à relancer le dialogue, instaurer la paix et créer un climat favorable au développement si gravement menacé.

M. SKUBISZEWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à mon tour de votre élection à la présidence de cette importante session. Permettez-moi aussi de transmettre au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, l'expression de mon profond respect pour son travail inlassable au service de l'Organisation. Et c'est avec grand plaisir que la Pologne accueille la Namibie et le Liechtenstein parmi nous.

Au cours de l'année écoulée depuis la dernière session, nous avons vu la fin de la guerre froide. Le monde a changé du tout au tout. Nous faisons cependant face à un nouveau danger. Il s'agit du conflit armé dans la région du Golfe, qui représente un énorme défi au fragile édifice des nouvelles relations globales.

L'élément clef de la stratégie politique de l'ONU est la prévention du recours à tout moyen, et particulièrement à la force, contre l'existence et l'indépendance de tout Etat. Ce qui comprend l'intégrité territoriale des Etats.

J'ai utilisé l'expression "élément clef" parce que le respect des principes et des règles que j'ai mentionnés constitue l'axiome de toute action internationale en vue de la mise en oeuvre des tâches et objectifs globaux de la communauté internationale organisée. Les Nations Unies seront incapables d'obtenir les plus modestes résultats dans tout domaine fondamental de la coopération mondiale si l'agression reste impunie, les frontières transgressées et les Etats annexés.

M. Skubiszewski (Pologne)

En examinant les conséquences de l'agression iraquienne contre le Koweït, nous devons donc nous rendre compte que ce sont la raison d'être et les objectifs mêmes de notre organisation qui sont en jeu. Nous sommes à un stade crucial. Nous avons pourtant quelques motifs d'optimisme.

Un de ces motifs réside dans le fait que le Conseil de sécurité est enfin en position d'exercer ses pouvoirs légitimes, qui ont été si souvent mis en veilleuse dans le passé, en dépit des tensions et conflits internationaux qui exigeaient une action résolue.

Il y a toujours eu, surtout ces dernières années, beaucoup de débats, au sein et hors de l'Organisation, sur l'adaptation des structures et méthodes des Nations Unies. Dans le cas de la guerre iraquienne contre le Koweït, l'Organisation a été à même de mettre en oeuvre de façon appropriée les pouvoirs prévus à la Charte. Permettez-moi de citer le distingué juriste français, le juge Guy de Lacharrière, qui, réfléchissant au problème des changements dans l'Organisation, demandait à juste titre : "L'application de la Charte ne serait-elle pas la réforme la plus importante à mettre en oeuvre?". Ce processus a déjà été amorcé et cette application devrait devenir notre norme à tous. Si une attaque armée intervient contre un Membre des Nations Unies, la Charte, dont son Article 51, fournit une ample marge de manoeuvre en vue de restaurer l'indépendance et les frontières existantes de cet Etat.

M. Skubiszewski (Pologne)

Un autre sujet de satisfaction est la réaction internationale aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'agression iraquienne.

La Pologne les applique pleinement et elle prendra toute autre mesure complémentaire qui pourrait être exigée ou autorisée par le Conseil de sécurité. Nous avons interdit les importations en provenance de l'Iraq et du Koweït occupé de même que les exportations vers ces pays, et nous avons pris d'autres mesures conformément aux décisions du Conseil de sécurité. Il convient de remarquer que le chiffre d'affaires des sociétés et entreprises polonaises a considérablement baissé par suite de l'interruption du commerce avec l'Iraq et le Koweït. L'appui que nous apportons à l'action des Nations Unies, la part que nous y prenons, a provoqué jusqu'ici un déficit de 570 millions de dollars et cette somme devrait atteindre, à la fin de l'année, le chiffre de 1,4 milliard de dollars. Ces pertes surviennent à un moment crucial pour notre réforme économique et portent un rude coup à notre effort national.

Cependant, certaines valeurs nationales et internationales ne peuvent avoir pour étalon un prix mesurable ou calculable. Elles doivent être encouragées et chéries quel qu'en soit le coût. Sans elles nous perdons tout sens de direction. L'une de ces valeurs est la solidarité entre hommes et femmes dans ses dimensions à la fois nationales et internationales.

Au cours de la dernière décennie, le concept et l'éthique de la solidarité ont eu une influence imprévue sur la vie publique en Pologne, en dépit du contrepois évident des réalités de la politique quotidienne. Je pense qu'en prenant la solidarité comme notion de base de l'activité publique, les Polonais ont montré que dans notre monde d'égoïsme démesuré, de violence et de richesse incroyable pour certains, et de privations inhumaines et de pauvreté humiliante pour d'autres, une meilleure voie se dessinait. L'idée que se fait la Pologne de la solidarité et de sa mise en pratique a eu une portée internationale, car elle a contribué à créer les circonstances propices au grand événement de notre époque : la chute du totalitarisme en Europe et l'unification de l'Allemagne qui en résulte. Le jour de l'unification, la nation polonaise a exprimé ses meilleurs vœux et ses pensées cordiales à la nation allemande, et elle se réjouit de l'établissement d'une communauté d'intérêts avec son voisin de l'Ouest.

Nous avons commencé à édifier un ordre de l'après-guerre froide. Son architecture est en cours d'élaboration. Il faut adopter une perspective à long terme mais une chose est certaine : l'Organisation des Nations Unies est maintenant confrontée à une tâche considérable et à une gageure historique.

M. Skubiszewski (Pologne)

Bien entendu, de nouveaux arrangements régionaux sont nécessaires et, notamment, un arrangement qui s'inspirerait des leçons de la crise actuelle du golfe Persique.

En fait, la Pologne regrette que jusqu'à présent le conflit n'ait pu être résolu par des moyens pacifiques au sein de la famille des nations arabes, avec laquelle elle a toujours entretenu des relations amicales et divers liens, qu'elle souhaite conserver, à condition toutefois que les règles du droit international soient respectées.

Pour ces raisons, compte tenu de ses relations avec l'Islam au cours des derniers siècles, et parfaitement consciente que le présent est différent du passé, la Pologne appuie l'élaboration de politiques stables et à long terme à l'égard des pays arabes et, généralement, des pays islamiques. J'entends par là les politiques des Etats qui participent au processus d'Helsinki.

Toutefois, une réponse plus immédiate se trouve aujourd'hui dans l'application de la Charte des Nations Unies. Le problème, sur les plans politique et économique, est à l'échelle mondiale. Nous en venons ici à la dimension internationale de la solidarité, c'est-à-dire à la solidarité entre les peuples et les nations.

Dans cet esprit, la Pologne a décidé de participer à l'effort multinational et d'envoyer un navire-hôpital et un hôpital mobile dans la région du Golfe.

En condamnant cette agression et cette occupation, nous devons également nous rappeler que d'autres violations de droit international ont eu lieu. La loi interdit la prise d'otages sous quelque forme que ce soit. Les droits de l'homme des ressortissants étrangers en Iraq et au Koweït doivent être rétablis.

Je tiens à dire enfin qu'à nos yeux, le Koweït continue d'exister en tant qu'Etat malgré l'invasion et ses conséquences. C'est une règle du droit des Nations Unies et du droit international général que :

"Nulle acquisition territoriale obtenue par la menace ou l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale". (Résolution 2625 (XXV), annexe, par. 1)

La République de Pologne respecte la primauté du droit dans les relations internationales. C'est avec une profonde satisfaction que j'ai écouté l'allocution de M. François Mitterrand, Président de la République française, sur la primauté du droit dans les relations internationales. Je souscris à ces paroles. La Décennie des Nations Unies sur le droit international devrait renforcer la primauté du droit international et encourager le développement et la codification progressifs de ce droit.

M. Skubiszewski (Pologne)

Au cours de la Décennie, il convient d'attacher plus d'attention aux travaux importants de la Commission du droit international et aux modalités d'application de son mandat. La Commission ne devrait pas se lancer dans des sujets et discussions qui appartiennent au domaine théorique. Elle devrait s'attaquer aux grands problèmes juridiques de notre temps et, en même temps, élaborer des traités normatifs spécifiques sur des problèmes encourageant la réglementation de ces questions. La coopération de la Commission avec les autres institutions internationales trouve également sa place dans cette tâche. La protection de l'environnement en est un exemple.

Le rôle de la Sixième Commission au sein de cette assemblée devrait être renforcé. La Commission du droit international et la Sixième Commission devraient notamment toutes deux jouer un rôle dans les procédures de l'Assemblée chaque fois que l'Assemblée a l'intention d'adopter une résolution normative ou ayant une incidence sur le droit. D'une façon générale, le rôle que joue actuellement la Sixième Commission est trop statique.

L'une des garanties de la primauté du droit est le fonctionnement des tribunaux internationaux. Les différends politiques même les plus graves ont leurs aspects juridiques et ils peuvent être résolus par des organes judiciaires. De tels règlements allègent indubitablement la tension et contribuent à éliminer les conflits entre Etats lorsque la diplomatie classique s'avère impuissante. Le nombre d'affaires actuellement considérable dont est saisie la Cour internationale de Justice de La Haye augure bien du respect du droit par les Etats.

Comme elle l'avait promis l'an dernier dans cette instance, la Pologne a accepté la juridiction obligatoire de la Cour.

M. Skubiszewski (Pologne)

La Pologne appuie l'idée de l'établissement d'un tribunal criminel international ou de tout autre mécanisme ayant juridiction sur les personnes.

La Pologne attache une grande importance à la protection des droits de l'homme en tant que facteur de préservation de la paix et de la démocratie. La Pologne se joindra bientôt au Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Nous avons reconnu la compétence de la Commission des droits de l'homme au titre de l'article 41 du Pacte. Nous sommes prêts à devenir partie à la Convention européenne des droits de l'homme et à développer plus avant la dimension humaine du processus d'Helsinki. Nous envisageons de souscrire à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

La Pologne a pris une part active aux travaux relatifs à la Convention sur les droits de l'enfant. Il y a quelques jours, la Chambre basse du Parlement polonais, la Diète, a adopté une loi autorisant le chef de l'Etat à ratifier la Convention.

Les événements de l'année écoulée ont réaffirmé le rôle de maintien de la paix joué par les Nations Unies. La coopération entre de nombreux Etats, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité, a permis à l'Organisation de s'acquitter de cette responsabilité. La Pologne a contribué aux efforts de maintien de la paix. Plus de 16 000 soldats polonais ont servi sous le drapeau des Nations Unies au cours des 17 années écoulées. La Pologne est prête à continuer à participer aux opérations de maintien de la paix.

La Pologne appuie le plan concernant le Cambodge et se déclare prête à s'associer au mécanisme international envisagé pour la mise en oeuvre de ce plan.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que la paix au sens où l'entendent les Nations Unies n'est pas négative : aux termes de la Charte, la paix ne signifie pas seulement l'absence de conflit armé. Dans un monde de plus en plus interdépendant, il serait simpliste de considérer les conflits armés, le nationalisme et les armements comme étant les seules menaces à notre sécurité commune. La disparité entre pays riches et pays pauvres, entre abondance et pauvreté, est un autre défi fondamental lancé aux Nations Unies.

L'absence de croissance dans les pays en développement, les migrations massives, les niveaux de vie inférieurs qui encouragent le trafic des stupéfiants et la violence, le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), la pollution industrielle transfrontière constituent tous des menaces pour l'humanité. Un nouveau train de mesures en faveur d'une réduction de la dette, du transfert de

M. Skubiszewski (Pologne)

technologie, d'ouverture de crédits, d'investissement direct et de l'accès aux marchés semble être la réponse aux problèmes des pays pris dans le cercle vicieux de la rétrogression, de l'instabilité sociopolitique et de la crise financière.

L'endettement extérieur occupe la première place. A notre avis, des mesures novatrices doivent être prises d'urgence en faveur de la réduction de la dette, y compris des plans destinés à empêcher une nouvelle polarisation entre créanciers et débiteurs et à permettre la réintégration des débiteurs dans l'économie et le commerce mondiaux.

Une autre question vitale est celle de l'environnement. S. E. M. Fernando Collor, Président de la République fédérative du Brésil, vient de faire des remarques encourageantes à ce propos. Je voudrais également me référer aux vues exprimées à l'instant par S. E. Mme Danielle de St. Jorre, Ministre de la planification et des affaires extérieures des Seychelles. Nous devrions conserver constamment à l'esprit l'interdépendance croissante entre le développement économique et l'environnement. La Pologne se félicite de la tenue, en 1992, au Brésil, de la Conférence sur l'environnement et le développement. La Conférence des Etats baltiques qui a eu lieu récemment à Ronneby, en Suède, est un bon exemple de l'approche régionale du problème.

De nombreux pays ont subi des pertes énormes en raison du conflit qui secoue actuellement la région du Golfe. S. E. M. François Mitterrand a inclus ce problème dans sa proposition en quatre points. Il conviendrait de créer un mécanisme international grâce auquel les recettes supplémentaires des pays exportateurs de pétrole seraient transférées en partie aux pays importateurs de pétrole qui souffrent le plus du conflit.

Pour terminer, j'aimerais dire quelques mots au sujet des changements intervenus en Europe centrale et orientale. Le système à parti unique, avec son économie - laquelle n'a jamais marché dans la pratique - centralisée et planifiée - ou plutôt mal planifiée - a cédé le pas à la démocratie parlementaire et à l'économie de marché en tant que facteurs interconnectés. La liberté politique et la réforme économique ne peuvent se passer l'une de l'autre.

La résistance de mon pays au totalitarisme, en tant qu'expression de son aspiration à la liberté, à la dignité et à l'indépendance, a conduit à la naissance du mouvement syndicaliste Solidarité. Solidarité a rejeté le recours à la force, ce qui ne l'a pas empêché de l'emporter. Le processus ainsi entamé est maintenant irréversible, en dépit des difficultés inhérentes à la transition. Les Polonais,

M. Skubiszewski (Pologne)

en tant que nation, et la Pologne, en tant qu'Etat, ont recouvré leur souveraineté. Nous nous exprimons par notre propre voix et avons repris notre destin en main.

L'héritage de Yalta se trouve donc relégué au passé. Le monde, naguère bipolaire, commence à devenir un monde multipolaire, où la notion d'Est et d'Ouest commence à perdre, sur le plan politique en tout cas, toute signification autre que géographique.

Le passage à une économie de marché en Europe centrale et orientale s'accompagne d'un réajustement structurel. Il faut arriver à une réduction importante de la dette, adopter un ensemble de mesures d'assistance technique et en matière de capitaux et favoriser l'accès aux marchés. Ce programme pourrait s'inspirer des idées du plan Marshall.

Il y a un an, après une longue période de stagnation économique, la Pologne s'est engagée sur la voie difficile de l'économie de marché, au prix du chômage, d'une récession temporaire et d'une baisse du niveau de vie qui en a résulté. La transition relève essentiellement de notre propre responsabilité. Il n'en demeure pas moins que, lorsque le succès d'une évolution et d'un changement pacifique sans précédent est en jeu, au même titre que la stabilité dans la partie de l'Europe qui est la nôtre, l'aide extérieure peut s'avérer critique. Alors que le clivage politique de l'Europe s'estompe, ce serait faire une grave erreur que de permettre aux divisions économiques de se consolider.

Monsieur le Président, dans l'interview que vous avez accordée il y a quelques jours à un journaliste, vous avez dit fort justement que, jusqu'ici, les idéologies politiques avaient saboté le fonctionnement de l'Organisation. Nous entrons dans une ère où, je l'espère, les idéologies se feront entendre de moins en moins en politique internationale et où le rôle de l'élément idéologique dans les relations entre Etats diminuera sensiblement et finira par disparaître. Nous nous réjouissons de cette évolution. Elle devrait renforcer l'importance de la moralité internationale. S. E. Mme Danielle de St. Jorre a, fort pertinemment, parlé de moralité il y a un instant. L'existence de la moralité se révélera, j'en suis certain, être l'élément stabilisateur le plus vigoureux qui soit, alors que la crédibilité des Nations Unies s'accroît de plus en plus.

La séance est levée à 13 h 20.